



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 24-28 juin 2002

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

CE130/24 (Fr.)

5 mai 2002

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2000-2001

FONDS DE ROULEMENT

1. Introduction

Conformément au point 6.2 du Règlement financier¹, le Fonds de roulement a été créé par le Conseil Directeur dans le but principal de fournir les fonds nécessaires au financement du budget ordinaire et d'autres comptes en attente des contributions des États membres et participants, ainsi que des quotes-parts des Centres de l'Organisation.

De plus, le Fonds de roulement sert de garantie à un prêt de US\$ 5 millions à la Fondation panaméricaine pour la Santé et l'Éducation (PAHEF) pour le programme de matériel didactique et de manuels pédagogiques pour le personnel sanitaire. Une réserve d'un montant équivalent au solde du prêt est séparée du solde disponible du Fonds de roulement.

Le 37^e Conseil Directeur, compte tenu de l'augmentation du budget ordinaire de \$64,8 millions en 1978-1979 à \$152,6 millions en 1994-1995, a autorisé le Directeur à porter le montant du Fonds de \$11,0 millions à \$15,0 millions.

Conformément aux points 6.3 et 6.6 du Règlement financier, l'accès aux ressources financières du Fonds de roulement appartient à PAHO et tout revenu de placement issu des soldes disponibles est crédité aux Revenus divers, lesquels sont utilisés au financement du Budget ordinaire.

¹ Document uniquement disponible en anglais et espagnol.

2. Antécédents

Depuis 1994-1995, les dépenses dans le Budget ordinaire de PAHO ont augmenté à \$173,9 millions pour la période 2000-2001 et passeront à \$186,8 millions dans le budget 2002-2003, soit un accroissement général de 17%. Entre-temps, les dépenses totales de l'OMS au titre de PAHO ont diminué de \$113,7 millions à \$95,9 millions en 2000-2001 et passeront à environ \$90,0 millions selon les prévisions pour 2002-2003, soit une baisse de 21%. Ensuite, les dépenses totales de PAHO, y compris les fournitures et les autres activités hors budget, se sont accrues de 75,4 % depuis 1994-1995 pour atteindre \$573,3 millions en 2000-2001 et devraient dépasser les \$600 millions pour 2002-2003.

Le point 6.5 du Règlement financier et les règles de gestion financière 118.2 et 118.3 stipulent que les dépenses imprévues et extraordinaires devant être couvertes par le Fonds de roulement comprennent les dépenses d'un programme non envisagées au moment des devis initiaux ainsi que les dépenses dépassant les prévisions budgétaires originelles. C'est ainsi que, au cours des six dernières années, PAHO a puisé dans les ressources du Fonds de roulement à plusieurs reprises afin de combler les déficits du budget ordinaire provoqués par les retards dans la collecte des contributions, de financer des dépenses extraordinaires relatives à la rénovation d'immeubles, de satisfaire des besoins imprévus du Fonds renouvelable pour le Programme élargi de vaccination, et de financer les déficits temporaires dans deux des Centres administrés par l'Organisation. Au cours de 1994-1995, le solde disponible du Fonds de roulement a été totalement utilisé à la suite d'une sentence défavorable par le Tribunal de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

3. Situation actuelle

Bien que le capital du Fonds de roulement soit de \$15 millions, le solde disponible n'atteint que \$12,1 millions. Ce montant représente les dépenses de deux mois seulement, soit environ 6% du budget programme de 2002-2003, dont plus de 50 % sont financés par les contributions d'un État membre. Les retards dans la réception des contributions peuvent empêcher l'Organisation de mettre en œuvre, de manière efficace, des programmes prioritaires.

De plus, les Revenus divers représentaient environ 10% des revenus de la période 2000-2001 et la majorité était des revenus de placement. Les premières prévisions des revenus divers incluses dans le budget 2002-2003 avaient été effectuées en période d'expansion de l'économie américaine. Toutefois, à la suite des actions agressives prises par le « Comité du marché ouvert » de la Réserve fédérale des États-Unis au cours de l'année dernière, d'une part, et, de l'autre, la récession économique qu'ont entraînée les attaques terroristes aux États-Unis, il a été

particulièrement difficile d'atteindre les niveaux prévus pour les revenus divers. Même si les économistes affirment que l'économie des États-Unis a entamé sa relance et prévoient une hausse des taux d'intérêt, les fluctuations de ces derniers semblent inévitables et pourraient entraîner une réduction des programmes ou une ponction supplémentaire dans le Fonds de roulement.

4. Proposition

Le Directeur propose une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement afin de refléter les réalités et les risques inhérents à l'environnement politique et économique actuel. Le Bureau a examiné le niveau des fonds de roulement d'autres organisations de taille ou de structure semblable et a estimé qu'un niveau du Fonds de roulement de \$23 millions, soit l'équivalent des dépenses d'environ trois mois du budget ordinaire, placerait l'Organisation dans une meilleure position afin d'affronter les incertitudes des cycles de revenus et de budgets. La hausse demandée de \$8 millions serait progressivement financée par les excédents de revenus issus d'arriérés de contributions, qui atteignaient \$49,2 millions le 31 décembre 2001, ou d'économies réalisées dans la mise en œuvre du budget programme bisannuel.

5. Mesures à prendre par le comité exécutif

Le Comité exécutif est saisi de la résolution suivante :

Projet de résolution

LA 130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la situation du Fonds de roulement (document CE130/24);

Considérant que les dispositions du point 6.2 du Règlement financier stipulent que le montant et l'utilisation du Fonds de roulement seront révisés périodiquement par le Conseil Directeur;

Considérant avec préoccupation les contraintes croissantes qui pèsent sur le Fonds de roulement à mesure que s'accroissent les activités de l'Organisation; et

Considérant la nécessité de permettre à l'Organisation d'affronter efficacement les incertitudes des cycles de revenus et de budgets,

DÉCIDE :

1. De prendre note du rapport du Directeur sur la situation du Fonds de roulement (document CE130/24).
2. De recommander à la 26^e Conférence sanitaire panaméricaine d'approuver une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement de US\$ 15 millions à \$23 millions.
3. De recommander à la Conférence d'autoriser le Directeur, conformément au point 6.2 du Règlement financier, à financer l'augmentation du Fonds de roulement au moyen de tout excédent de revenu provenant d'arriérés de contributions ou d'économies réalisées dans la mise en œuvre du budget programme bisannuel, à partir de 2002-2003.